



Mairie de
GRAMBOIS

Bulletin municipal

Le chant des Bartavelles

NUMERO 47 - NOVEMBRE 2023

EDITO DU MAIRE



L'automne s'installe après un été qui a résisté au point de se prolonger jusqu'à la mi-octobre, avec des températures de bord de plage.

Les vendanges sont terminées avec une récolte mitigée du fait du manque de pluie, mais aussi des maladies sur certaines vignes.

La rentrée des classes s'est faite dans la joie et la bonne humeur et aucune de nos classes n'est en surnombre.

Les projets de la commune avancent, notamment en matière de rénovation énergétique, avec le soutien du Syndicat d'Électrification de Vaucluse. De nombreux efforts sont réalisés pour la préservation de notre environnement et de notre patrimoine.

Face au dérèglement climatique il nous faut être particulièrement vigilants en contribuant chacun, dans nos gestes quotidiens, à préserver notre planète pour tenter de sauvegarder les générations futures des dégâts écologiques dévastateurs que nous constatons aux 4 coins de la planète, mais aussi chez nous (Fissures par les retraits-gonflements d'argile, pluie / inondation et vulnérabilité aux incendies...)

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux Gramboisiens qui ont choisi notre commune pour s'y installer et à remercier les bénévoles et responsables associatifs pour leur implication au service de la commune.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture

Alain FERETTI
Maire

SOMMAIRE

Page 2

Édito

Page 4

Compte rendu
de la réunion publique

Page 8

École

Page 10

Démarches
administratives

Page 11

Zoom sur un
commerçant

Page 12

Expression
locale

Page 13

Nouveau à
Grambois

Page 14

Feuilleton
écocitoyen

Page 17

Festivités

Page 21

Compte rendu
des conseils municipaux

A RETENIR

**CÉRÉMONIE DU
11 NOVEMBRE**



Samedi 11 novembre

Départ 11h de la mairie

MARCHÉ DE NOËL

**organisé par le Comité
des Fêtes**

Du 2 au 3 décembre

TÉLÉTHON

Samedi 9 décembre

Salle polyvalente

LOTO

organisé par l'association RLG

**Samedi 16 décembre
à 15h00**

Salle polyvalente



Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS
Site : www.grambois.fr - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois
et sur Panneaupocket : Grambois

Directeur de la publication : Alain FERETTI

Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Brigitte MARGAILLAN,

David COLOM, Jean-Louis RIGAUX, William TONDUT

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le 15 septembre dernier, devant une assemblée de près de 150 Gramboisiens, le Maire remercie les participants pour leur présence aussi nombreuse à ce rendez-vous annuel et remercie les nouveaux Gramboisiens : vous avez fait le bon choix ! L'objectif de cette réunion annuelle est de mieux connaître l'action et les projets de la municipalité, poser des questions et échanger autour d'un moment de convivialité.

Notre budget a été voté à l'équilibre et sans augmentation de la fiscalité depuis 14 ans ! Tout en améliorant la qualité des services à la population dont :

- La création de l'aide aux transports pour les élèves de 6ème et de 2nde
- L'aide au Conservatoire
- Les aides sociales
- L'aide à la réfection des chemins privés

Les dépenses de personnels et l'école représentent à eux seuls les 2/3 des dépenses de fonctionnement et la fiscalité locale est la 1ère recette de fonctionnement.

Contrairement à d'autres communes, la recette des taxes des entreprises ne représente que moins de 2% de notre budget soit 18 500 € (contre 400 000 euros à Beaumont ou plus d'un million d'euros à St Paul).

Autrement dit, lorsque nous touchons 1000 euros, Mirabeau en touche 10 000, Beaumont 20 000 et St Paul 120 000 (Pour cette dernière, la fiscalité des entreprises représente 66 % des recettes du budget de fonctionnement).

En parallèle, le niveau de subventionnement des projets est désormais plafonné à 80 % alors qu'il pouvait être supérieur avant. En parallèle, les communes ont « subi » une baisse des dotations de l'Etat et hérité de plus de charges administratives et d'une hausse généralisée des salaires des personnels, juste et normale. Cela impacte le budget de façon non négligeable. Enfin, comme tous les consommateurs, nous subissons également une hausse importante du coût des matériaux, des achats et denrées alimentaire (En moyenne de 10 à 30 %).

« J'ai toujours eu une gestion prudente de la commune, et ai toujours proposé au conseil municipal des investissements qu'APRÈS en avoir trouvé tous les financements ! C'est grâce à cela que je n'ai jamais sollicité votre porte-monnaie. Nous avons également réalisé des économies partout où cela était possible, et trouvé des recettes nouvelles (ex : loyers ancienne école et acquisitions foncières).

Les marges d'économie aujourd'hui sont faibles car plus de 80 % de notre budget correspond à des charges incompressibles. Bien que l'Etat ait augmenté la base de la valeur locative de nos habitations (environ + 8€/mois en moyenne par famille), il nous faut être vigilant et trouver des ressources nouvelles.

Après des discussions entre élus, nous avons fait le choix de maintenir la qualité de nos services et de nos aides (auprès des Gramboisiens, de nos anciens, de nos familles, de nos associations, etc...), mais nous allons tout de même mesurer l'impact du coût des denrées alimentaires, au regard du très faible prix appliqué à la restauration scolaire. Nous avons également fait le choix de préserver la fiscalité pour nos résidences principales.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 (suite)

Aussi, je proposerai au Conseil municipal pour 2024 de ne pas augmenter la fiscalité locale, contrairement à de nombreuses communes.

L'Etat nous permet depuis peu d'augmenter la fiscalité sur les logements vacants (ce qui aura également une incidence sur les résidences secondaires). Nous exploiterons également d'autres pistes de recettes (PLU, ENR, TLE, vente du domaine, etc...)

Malgré ce contexte, nous avons mis en œuvre les projets que nous avons définis :

- Le maintien en état et réfection des chemins (dans un contexte climatique plus destructeur)
- Le programme de rénovation énergétique des logements communaux (que nous allons continuer) et que nous devons à nos locataires
- L'acquisition de 2 véhicules et de matériel de voirie
- La veille au bon entretien du patrimoine
- Le soutien de la vie scolaire
- Le soutien de la vie associative et accompagné la création d'une nouvelle manifestation.
- La création d'un espace « maison des Gramboisiens » animé par 2 jeunes Gramboisiennes en service civique
- La rénovation de l'éclairage du jeu de boules, création d'un cheminement et extinction des éclairages de nuit
- La mise en place d'un columbarium au Jardin du souvenir
- L'organisation d'une réunion publique sur les OLD

La rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions, projets et qualité de service ont été au rendez-vous pour 2024. Nous continuerons d'investir dans différents domaines :

- La rénovation énergétique des logements publics que nous devons à nos locataires car nous encaissons depuis des décennies les loyers sans que des travaux de rénovation n'aient été engagés ! (Fenêtre simple vitrage, vétusté des chauffages etc...). Compte tenu des opportunités financières des programmes de l'Etat (fonds de rénovation, plan de relance, plan vert...), nous disposons de subventions
- La rénovation énergétique des bâtiments et éclairage public (187 m de néons dans nos bâtiments qu'il convient de remplacer par des LED) le syndicat d'électrification va nous aider dans ces projets
- La création d'un terrain de jeu (city stade)
- Le maintien en état des chemins et l'achat de matériel (réparation/voirie)
- Le soutien à la vie scolaire
- L'accompagnement de nos aînés
- La création par COTELUB d'un pôle multimodal, (Parking, espace vélo, borne de recharge...), avec container enterré et surveillance vidéo au Moulin du Pas
- Elargissement de la zone d'agglomération Moulin du Pas – Route Mirabeau/Beaumont afin d'avoir la maîtrise sur la vitesse et la sécurité.
- Concrétisation de notre PLU grâce auquel nous pourrions notamment créer une taxe sur les terrains devenus constructibles et modifier le taux de TLE
- En 2024, nous fêterons ensemble le 100ème anniversaire de notre cave coopérative... Un bel évènement en perspective.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 (suite et fin)

Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la commune pour leur engagement, le conseil municipal pour son soutien, l'équipe du CCAS, les responsables d'associations – poumons de la commune- l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans différents domaines, les membres du CCFF qui veillent tous les étés sur nos massifs ainsi que l'ensemble des partenaires de la commune. A ce propos, je vous rappelle l'impératif de débroussailler pour vous protéger du risque d'incendie.

Je voudrais rendre hommage à nos associations et bénévoles, trois d'entre elles se sont illustrées cette année par des manifestations particulièrement réussies :

- Rêves de Forge, la dernière-née dont les journées organisées ont été très réussies
- Le Festival de Théâtre avec un public toujours plus nombreux
- Le Festival de Musique avec près de 1 500 festivaliers cette année.

Certes nous les aidons, mais l'essentiel du travail et des moyens est fait par les bénévoles, qui, outre une parfaite organisation, logent, nourrissent et conduisent les artistes sur leurs propres deniers.

La contribution de la commune est très modeste au regard du travail réalisé.

Je reçois beaucoup de félicitations pour leur réalisation que je leur restitue... on peut les applaudir.

Je tiens à leur dire que s'il faut les aider plus et mieux, nous répondrons présent !

D'autant que les subventions aux associations sont financées par la baisse des indemnités du maire et des adjoints.

Je vous remercie pour votre attention, et nous pouvons laisser place aux questions avant de partager un verre de l'amitié rythmé par Florentin FOUCH et ses artistes - qui ont accepté de reporter leur prestation annulée de la fête votive - pour notre plus grand plaisir aujourd'hui.





CREATION D'UN PÔLE MULTIMODAL AU MOULIN DU PAS

En décembre 2022 le conseil municipal a voté la cession des terrains concernés à Cotelub, permettant ainsi la réalisation de ce projet qui a pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire et de réduire l'usage de la voiture individuelle, la stratégie de mobilité de COTELUB reposant sur une logique d'intermodalité (plusieurs modes : covoiturage, vélo, marche, transports en commun).

L'emplacement du Moulin du pas a été retenu car il s'agit d'un axe très emprunté le matin et le soir et qui regroupe les flux de circulation de nombreux villages environnants.

Le pôle d'échanges multimodal sera doté de 18 places de stationnement dont certaines réservées au covoiturage, d'un box à vélos sécurisé de 6 places et 2 arceaux extérieurs, d'un nouvel arrêt de bus et d'un arrêt Rezo Pouce. Un container enterré sera également installé en remplacement de ceux existants.

Une caméra de vidéosurveillance va être installée sur ce site, notamment afin d'éviter que des personnes malveillantes prennent ces lieux pour y jeter leurs encombrants, comme c'est le cas aujourd'hui. Les travaux doivent commencer d'ici la fin de l'année, ce pôle sera opérationnel au printemps 2024.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un grand MERCI au Syndicat d'Electrification de Vaucluse !

Le SEV a réalisé de nombreux travaux sur l'éclairage public de la commune.

Après la réfection totale du jeu de boules et de Fontvierane, le lotissement du Luberon, la montée et la place du village, la rue de la Ferrage ont fait l'objet du remplacement total des luminaires par du LED.

Aucune contribution financière n'a été demandée à notre commune, grâce aux efforts fait vers nos communes rurales. Le Syndicat va continuer de nous aider dans nos projets de rénovation énergétique et nous les en remercions... A suivre



L'extinction de nuit de nos éclairages publics a d'ores et déjà permis une économie de 25% sur la facture d'énergie.





ÉCOLE

Chaque année, malgré quelques larmes le premier jour pour les plus petits, la rentrée scolaire est un moment particulièrement excitant pour les élèves, les parents, et les enseignants de notre charmant village.

Cette année encore, les parents ont pu participer à la rentrée scolaire en musique organisée avec leurs professeurs. Un moment convivial dans la cour de l'école et l'occasion pour les élèves de se rafraîchir la mémoire avec des chants appris l'an passé. La rentrée s'est clôturée avec un petit déjeuner offert aux parents par l'APEG et la municipalité.



L'effectif est stable avec 119 élèves répartis dans les 5 classes :

- 21 en petite et moyenne section de maternelle avec Mme RANDON
- 23 en moyenne et grande section de maternelle avec Mme CERCIELLO
- 27 en CP/CE1 avec Mme PINEAU
- 23 en CE2/CM1 avec M.VALLET (Remplaçant de Mme PIOGE en congé maternité)
- 25 en CM1/CM2 avec M.DREYFUSS et M.PANNETIER

L'équipe de la restauration scolaire continue de régaler les enfants et de leur apprendre à bien manger avec une cuisine saine et des activités régulières comme la semaine du goût, qui a permis aux enfants de déguster des repas autour de différents thèmes tels que « Le fromage de chèvre en déclinaison », « le chocolat de l'entrée au dessert », « la pomme dans tous ses états » ou encore « la poire dans toute sa splendeur ». Vous trouverez les menus sur le site internet de la mairie www.grambois.fr, rubrique Ecole / Cantine scolaire.

Vous l'avez peut être remarqué, depuis la rentrée un composteur collectif a été mis en place par Cotelub sur le parking de l'école.

Cette plateforme dotée de trois composteurs peut accueillir les biodéchets d'une dizaine de familles ainsi que du restaurant scolaire.



Nous avons la chance de pouvoir offrir à nos enfants un enseignement de qualité, dans une école récente et avec une équipe passionnée. Les projets sont nombreux pour les enfants avec, notamment, une classe de neige, un projet vélo ou encore un projet cirque. Des projets rendus possible par le travail des enseignants mais aussi grâce au soutien financier de la municipalité et de l'APEG.

Certains Gramboisiens donnent de leur temps aux élèves pour le soutien scolaire et des séances de lecture. (Merci à Alain, Dominique, Josée, Frédéric, Alexandra, Christine et Jacqueline). Nous tenons à remercier le personnel de l'école et l'APEG pour leurs actions.

Les récents évènements d'Arras ont contraint le gouvernement à élever la posture Vigipirate au stade « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire, nous avons ainsi installé, dès le lundi 16 octobre au matin, des barrières pour empêcher le stationnement à proximité de l'école afin d'en renforcer la sécurité.

Nous tenons quand même à rappeler aux parents que même en dehors du plan Vigipirate le stationnement est interdit sur les trottoirs devant l'école.

L'APEG

(Association des parents d'élèves de Grambois)

L'association des parents d'élèves de Grambois est une association Loi de 1901, créée en 1963 et qui a pour but de financer en partie les projets de l'école grâce à différentes opérations réalisées tout au long de l'année (traditionnel vide-greniers du 1er mai, ventes diverses...)

Ces actions sont menées par les parents bénévoles qui participent au bon fonctionnement de l'association. Sur l'année scolaire 2022/2023 les actions ont pu financer une partie des transports lors des sorties scolaires, l'achat de trottinettes et draisinières ainsi qu'une participation au financement des projets de classes.



OBJETIF CITOYEN

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Carte National d'Identité et Passeport Mairie de la Bastide des Jourdans

Découvrez les démarches à effectuer afin de pouvoir faire une demande de CNI et Passeport

Dépôt de dossier

La photo doit dater de moins de 6 mois, la prédemande et le justificatif de domicile doivent dater de moins d'1 an. Dans le cas d'un renouvellement, vous devez apporter le titre à renouveler.

Le dépôt se fait uniquement sur rendez-vous à prendre sur le site de la Mairie :
www.bastidedesjourdans.com

La prise de rendez-vous se fait de mois en mois, les rendez-vous sont à prendre à partir du 1er jour ouvré du mois pour le mois suivant

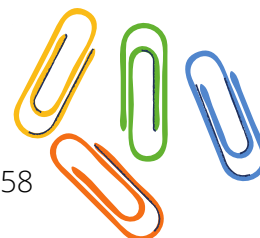
Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr/>

Achat du timbre fiscal en ligne: <https://timbres.impots.gouv.fr>

Liste des pièces justificatives :

Carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>



Les créneaux sont ouverts d'un mois sur l'autre. Si aucun créneau n'est disponible, c'est que le planning de réservation du mois est complet. Il faudra alors vous connecter le 1er jour ouvré du mois suivant pour prendre rendez-vous pour le mois d'après.



Prochaine permanence de proximité,

de Votre Mutuelle de village à GRAMBOIS, sur rendez-vous, le 22 Janvier 2024
(Renseignements et prise de rendez-vous en mairie 04 90 77 91 13)

ZOOM SUR UN COMMERÇANT

PHARMACIE DE L'EZE



— « Bonjour Céline, pourriez-vous nous parler un peu de vous ?

— Avant de reprendre la pharmacie de Grambois en 2013, j'étais Pharmacien assistant dans une pharmacie des Bouches-du-Rhône. J'ai cherché pendant 8 ans une pharmacie qui correspondait à mes attentes, dans un petit village avec une clientèle d'habituez.

J'apprécie la pharmacie de proximité bien que cela demande une forte implication pour assurer de larges plages d'ouverture.

— Vous avez effectué des travaux importants d'agrandissement, pouvez-vous nous en dire plus ?

— De nos jours les pharmacies doivent évoluer pour répondre à leurs nouvelles missions et répondre aux attentes des clients. C'est un investissement important et essentiel pour suivre l'évolution du métier. J'ai pu initier concrètement ce projet en 2021 suite au départ de «Laurianne coiffure » qui a libéré ses locaux.

Les travaux touchent à leur fin et nous accueillons nos patients dans le nouvel espace.

Nous avons fait le choix de nous agrandir tout en gardant l'état d'esprit qui a fait notre succès : Ecoute des clients, conseils et convivialité .

— Quand vous parlez de plus de services, concrètement c'est quoi ?

—Il s'agit notamment des services liés au maintien à domicile (Lits médicalisés..), le matériel médical (fauteuil roulant..), l'orthopédie (ceinture...), la vaccination, les entretiens pharmaceutiques (Bilan de médication) ou encore la livraison à domicile.

Nous étions à l'étroit pour l'essayage de l'orthopédie ou la vaccination. Désormais, nous avons de vrais espaces adaptés.

Nous allons également pouvoir exposer des gammes plus importantes de cosmétiques, d'aromathérapie, de phytothérapie ou de produits pour les enfants. Nous faisons en sorte d'avoir tout ce dont nos clients ont besoin comme en ville.

— Avez-vous une spécialité, une particularité ?

—Nous sommes spécialisés en aromathérapie, homéopathie et micronutrition. Mais notre force c'est surtout la proximité avec nos clients. Nous sommes actuellement 2 Pharmaciens Sophie et moi-même et 4 préparatrices en pharmacie : Brigitte, Claudie, Nathalie et Shanon.

Elles sont toutes impliquées et qualifiées pour conseiller au mieux les clients.

Nous avons un rôle de prévention et nous passons le temps nécessaire avec nos clients.

— Un petit mot de fin ?

— Je remercie vivement les Gramboisiens pour leur fidélité depuis plus de 10 ans ainsi que mon équipe pour son implication au quotidien.



Pharmacie de l'Eze

Céline ENCOGNERE

Le Moulin du Pas

84240 GRAMBOIS

Ouvert du lundi au samedi

de 8h30 à 12h30

et de 14h30 à 19h30

Tél : 04 90 77 92 73

Pharmacie de garde : 3237



EXPRESSION ET DÉMOCRATIE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la loi « engagement de proximité » et dans le but de moderniser la vie publique, un encart est désormais consacré à l'expression des différentes composantes du conseil municipal « opposition et majorité ».

Liste d'opposition

Routes et chemins de notre commune

Malgré les déclarations et les quelques travaux ponctuels, à ce jour nous constatons l'accélération de l'affaissement des bords de route, les multiplications de fissures qui rendent ces routes peu praticables voire dangereuses (chemin du gaves, chemin des Pasquier..), et avec l'arrivée de l'hiver ces dégradations devraient encore évoluer sous l'effet conjoint de la pluie et du gel et dégel !

Malgré l'urgence des mesures qui s'imposent, nous remarquons que dans la lettre du Maire de janvier, cette rénovation de nos routes et chemins n'est pas une action prioritaire de l'équipe municipale.

Avant de s'engager dans des travaux pour la création d'un espace sportif, dont on ne connaît pas bien le montant définitif ni le mode financement, il nous paraît URGENT d'engager ces travaux de rénovation.

Peut être que face à l'ampleur de la tâche à accomplir et le montant des crédits à engager, on préfère reporter au calendes grecques une décision qui pourtant concerne la sécurité de nombre de nos concitoyens....

Veux-t-on vraiment sécuriser nos routes et non chemins ?
As t'on les financements pour le faire ? La sont les questions....

Liste majoritaire

Vous nous avez témoigné votre confiance en mars 2020 en élisant largement la liste "Unis pour Grambois" et nous vous en remercions.

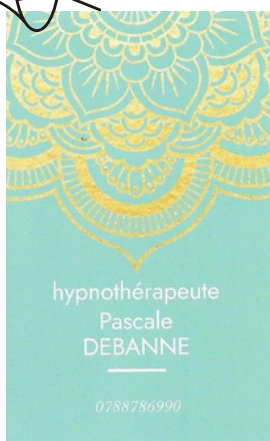
Nous avons désormais atteint la moitié de notre mandat.
N'en déplaise aux médisants et malgré leurs fausses informations communiquées, nous faisons ce que l'on dit et nous disons ce que l'on fait.

Beaucoup de nos propositions faites dans notre profession de foi sont en place, il en reste et nous nous y attelons chaque jour.

"Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire, et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire." Confucius



NOUVEAU SUR GRAMBOIS !



Pascale Debanne est infirmière libérale depuis 35 ans et a souhaité faire de l'accompagnement de façon différente.

Elle a ainsi découvert que l'hypnose permettait des changements de la pensée, des croyances, des comportements. Elle peut aussi modifier de façon signifiante la perception de la douleur par un processus naturel et actif qui est l'état modifié de conscience ou transe.

Le champ thérapeutique est vaste et peut agir sur la gestion de perte de poids, l'aide à l'arrêt du tabac, le stress-anxiété, les insomnies, les douleurs, les phobies, la confiance en soi ou permettre de se connaître mieux. Pascale a réalisé de nombreuses formations et est aujourd'hui Maître praticienne.

Elle exerce actuellement au pôle médical de Grambois en tant qu'hypnotherapeute et reçoit sur rendez-vous au 07 88 78 69 90.



COMPTEURS D'EAU

Entre décembre 2023 et avril 2024, les entreprises Véolia/chapuis, mandatées par le Syndicat Durance Luberon procéderont au remplacement de votre compteur d'eau dans le cadre du déploiement de la « télérelève ».

Une fois cette technologie opérationnelle, vous bénéficierez de nombreux avantages : suivi de votre consommation d'eau journalière sur votre espace personnel, alerte par mail, sms ou par courrier en cas de suspicion de fuite et fin des factures estimées : toutes vos factures seront établies sur vos consommations réelles.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 04 90 77 91 13.

COMITÉ DES FÊTES

Après quelques mois de sommeil et l'organisation de la fête votive 2023 reprise par la municipalité, le comité des fêtes a trouvé un reprenneur en la personne d'Hugo Colboc, déjà connu pour l'organisation du festival de théâtre.

Hugo, nouveau Président du Comité des Fêtes, reprend ainsi le flambeau passé avec bienveillance par René Spiandorello qui a animé le village pendant de nombreuses années, aidé par quelques précieux bénévoles. Nous tenons à les remercier encore une fois et souhaitons une belle réussite à Hugo pour le programme bien rempli que le comité des Fêtes a prévu :

Les 2 et 3 décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente et sous le chêne

Le 23 décembre : Retraite aux flambeaux avec vin chaud et chocolat chaud

Le 17 février : Soirée dansante

Le 16 mars : Karaoké, repas et soirée dansante

Du 9 au 12 mai : Fête votive

Le 19 mai : Course de caisses à savon

Les 25 et 26 mai : Week-end des enfants

Le 13 juillet : Repas avec animation musicale

Le 14 août : Repas avec soirée DJ

Et en septembre : Vide greniers



Ce programme, communiqué par le comité des fêtes est prévisionnel et susceptible d'être modifié

FEUILLETON ÉCOCITOYEN

Trois sujets sont déclinés dans ce bulletin :
le débroussaillage, l'entretien des fossés et la gestion des déchets

LE DÉBROUSSAILLEMENT

C'est le plus efficace des moyens de protection des habitations, il évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grands dommages et le travail des pompiers est facilité.

UNE OBLIGATION LÉGALE

L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 Juillet 2011 définit le débroussaillage obligatoire comme "les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant la continuité du couvert végétal".

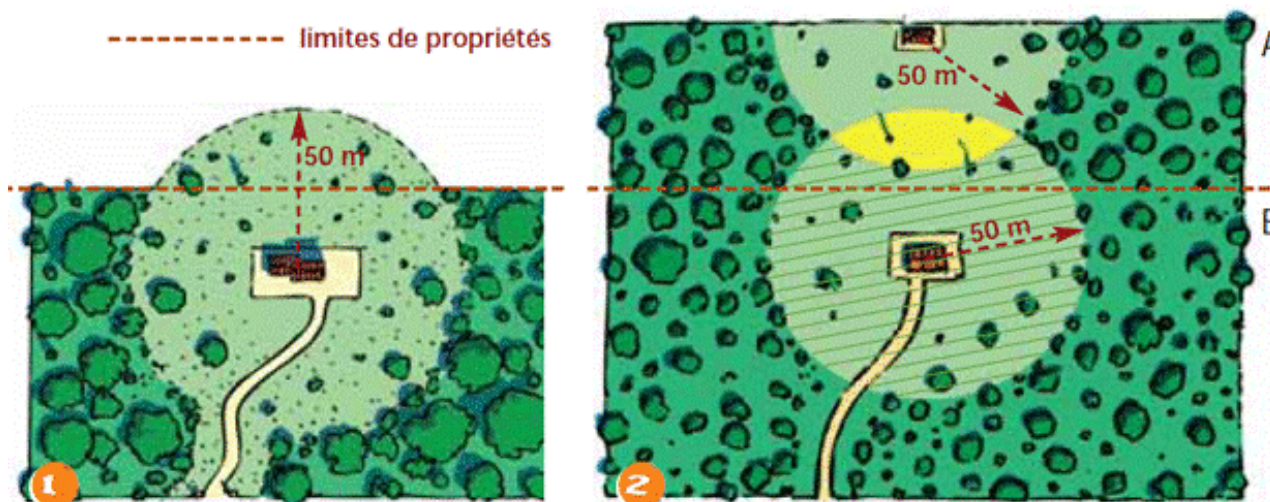
L'absence de débroussaillage peut entraîner des amendes et est une cause légitime d'absence de couverture par les assurances.

QUI EST CONCERNÉ ?

En zone urbaine ou non-urbaine, nous sommes tous concernés.
(50m autour des habitations en général, le maire pouvant porter la distance à 100 mètres)

CAS PARTICULIERS DES ZONES MITOYENNES

En cas de mitoyenneté, chacun doit réaliser les travaux jusqu'à mi-distance de l'habitation voisine



Des contrôles pourront être réalisés afin de s'assurer du respect des obligations légales de débroussaillage

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, téléphonez au 18 ou 112 pour prévenir les secours.



L' ENTRETIEN DES FOSSÉS

Les évènements climatiques exceptionnels de ces dernières années remettent sous projecteur l'utilité des fossés et des caniveaux. Les fossés remplissent des fonctions d'intérêt privé (drainage) et d'intérêt général (décantation / épuration des eaux, habitats naturels pour la faune et la flore, éléments paysagers).

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (Code civil, articles 640 et 641). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés. Par ailleurs, les dégâts provoqués sur la voie publique doivent être impérativement nettoyés et réparés par les responsables.

Tout riverain doit entretenir son fossé régulièrement

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

Si un fossé privé, par défaut d'entretien, engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire dans le cadre de ses pouvoirs de police peut y faire exécuter des travaux d'office (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) ; le coût des travaux seront payés par les propriétaires défaillants.

Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

Comment entretenir son fossé ? Les opérations à mener :

- Le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;
- Le curage et le nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;
- Le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- L'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;
- Le curage du fossé par tronçons

APPEL AUX AGRICULTEURS

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs et éleveurs bénéficient d'un soutien sans faille de la municipalité. Autrefois, chaque agriculteur avait l'obligation de donner du temps à la collectivité, en solidarité mais aussi au titre de l'utilisation des différents chemins. Cette tradition s'est éteinte avec le temps. Toutefois, certains habitants nous ont signalé qu'après avoir travaillé la terre, certains agriculteurs n'ont pas fait le nécessaire pour canaliser les eaux de pluie. Cela est de nature à provoquer des dégâts et accidents. Merci aux agriculteurs d'y être attentifs.



GESTION DES DÉCHETS

Si la communauté de communes Cotelub poursuit son engagement dans la gestion des déchets avec l'achat de 4500 composteurs pour la gestion des biodéchets (janvier 2023), la gestion des déchets reste l'affaire de tous.

Cependant, malgré le succès du Pôle Environnement (55 000 visites par an) et du service de collecte en porte à porte des encombrants sur rendez-vous, la collectivité reste confrontée aux dépôts sauvages.

Le dépôt sauvage : une fausse bonne idée qui coûte très cher

Pour commencer, rappelons que l'abandon de déchets, de matériaux, de liquides insalubres et tout autre type d'ordure est strictement illégal, selon la gravité du délit, différentes amendes et peines judiciaires sont encourues et peuvent aller de 80 à 3000 euros.

Pour les entreprises, les amendes peuvent aller jusqu'à 75 000 euros avec peine de prison.

Pôle environnement

Il est ouvert du lundi au samedi et le dimanche matin et son accès est gratuit : Un service de collecte en porte-à-porte des monstres (objets volumineux) a lieu le mardi sur rendez-vous au 04 86 78 80 45.

Vous pouvez aussi signaler un problème de collecte d'ordures ménagères, de collecte sélective ou d'encombrants sur l'adresse mail : collecte@cotelub.fr

La commune est dotée de 3 points d'apports volontaires équipés de colonnes de tri pour les papiers et emballages et pour le verre ainsi que de bennes destinées uniquement aux cartons qui doivent être déposés pliés.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

PAPIERS & EMBALLAGES

À DÉPOSER VIDÉS, EN VRAC, NON LAVÉS

CITEO



COTELUB

un conseil, une info ?

04 90 08 45 78
service.dechets@cotelub.fr



JOURNAUX, PAPIERS ET PROSPECTUS



EMBALLAGES CARTONNÉS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL + PETITS ALLU

VERRE



COTELUB



INFOS
service.dechets@cotelub.fr
www.cotelub.fr



A déposer vidés et non lavés



Bouteilles



Pots et Bocalux

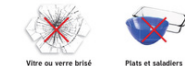
A ne pas déposer



Vaisselle, faïence, porcelaine
Flacons de parfum



Ampoules
Vases et pots de fleur



Vitre ou verre brisé
Plats et saladiers

FESTIVITÉS

Nous nous installons doucement dans l'atmosphère automnale et ses charmes « rouillés »...et c'est l'heure des bilans de l'été. Grambois a été le théâtre de moult festivités, événements divers, apéritifs d'été. Le nombre de visiteurs est en augmentation constante.

Le traditionnel vide grenier du 1er mai de l'association des parents d'élèves a ouvert le bal des festivités en attirant une foule nombreuse, venue faire de bonnes affaires et visiter notre beau village, sous un soleil radieux.

La fête votive de Saint-Pancrace n'a pas failli à la tradition du froid et de la pluie...Des éclaircies ont heureusement permis de profiter des activités et de la fête foraine.

Puis, au mois de juin, nous avons accueilli, les 16 et 17, le Festival de Théâtre "Les Gramboisiennes effervescentes", à la fois sur la Place de la Mairie et sous notre Chêne Quinquacentenaire. Le public était nombreux à partager les 5 spectacles de Théâtre et de Clowns, à la grande joie des petits comme des grands. De beaux spectacles d'une qualité extraordinaire ont été proposés.

Après une soirée cinéma le 20 juin, grâce au Cigalon avec le film « Dancing Pina », dès le lendemain, le mercredi 21, le village résonnait pour la fête de la musique avec une soirée créole, organisée par deux Gramboisiens et une déambulation dans les rues de la troupe de percussionnistes Batucalub.

Après un passage par l'école pour faire fredonner les élèves, les « Festimusicales de Grambois » ont fait résonner leurs musiques, chants, impros et démonstrations musicales de grands talents sous notre majestueux chêne du 30 juin au 2 juillet.

Nous y avons accueillis plus de 1.000 spectateurs, tout au long du week-end, avec des têtes d'affiches comme "No Water Please" ou "Raoul Petite" !



Le 8 juillet, nous avons inauguré le pôle d'activités de Grambois (ancienne école).

Nous y avons été accueillis par l'équipe des utilisateurs – de jeunes entrepreneurs – qui nous avaient préparé de délicieuses spécialités.

De nombreux Gramboisiens ont été émerveillés par toutes les activités qui occupent ce bâtiment.



Comme chaque année, au mois d'août, Grambois a accueilli, avec beaucoup de succès, le Festival Durance-Luberon et, ce, à 2 reprises : un concert de piano de Vladik Polionov basé sur « Les Saisons » de Tchaïkovski le 6 août, et les « Chansons Brasilofrançaises » d'Aurélie et Verioca, qui ont clôturé, pour cette année, le Festival. Un public très nombreux a assisté à ces spectacles.

Sans oublier la tradition des « Apéritifs d'été des associations » sur la place de la Mairie. Les samedis des « sessions gustatives » ont été organisées à l'ombre de l'église, tout au long de cet été.

Le 9 septembre, sur la place de la mairie, les associations ont présenté leurs activités.



Le comité des fêtes a pu organiser son traditionnel vide grenier du mois de septembre, accueillant de nombreux habitués et toujours des visiteurs ravis de l'ambiance de cet évènement.

D'ores et déjà nous préparons la saison 2023-2024 et attendons les propositions nouvelles !

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 11 mai 2023

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 18h30 et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Il fait état à l'assemblée du rajout d'un point qui avait déjà été signalé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 3 mai 2023. Validée à la majorité (1 voix contre – CARLE) Le maire fait circuler le compte rendu de la dernière séance afin que chacun puisse en prendre connaissance. Mme DUBOIS intervient en donnant lecture d'un message de M. CARLE évoquant sa satisfaction pour la lecture du procès-verbal et néanmoins sa désapprobation pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Suite à la question de M. CARLE à propos du temps accordé à chacun pour la prise de connaissance des dossiers, le Maire propose de joindre un procès-verbal des séances aux convocations en même temps que les annexes. Unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. PIETRINI Cyril, Conseiller aux décideurs locaux, rattaché au SGC (service de gestion comptable) de Pertuis. M. PIETRINI présente la synthèse de la qualité des comptes locaux pour l'exercice comptable 2022.

Ce point ne nécessite pas de vote de l'assemblée.

Rétrocession de la parcelle H73 – Place du 19 mars

Le maire expose aux conseillers que lors d'une transaction immobilière entre particuliers, il est ressorti qu'une partie de la Place du 19 mars n'apparaissait pas comme du domaine public mais était encore inscrite au cadastre au nom de l'ancien propriétaire. Après négociations, la place du 19 mars sera bornée par le géomètre, opération à la charge de la collectivité ; il est prévu que la partie « domaine public » sera rétrocédée à la commune par les propriétaires. Les frais d'acte pour cette rétrocession seront à la charge de la collectivité. Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les actes nécessaires. Accepté à l'unanimité.

Acquisition à titre gratuit des parcelles A1177 et A1180 au Quartier des Aubions

Dans le prolongement de l'acquisition de la parcelle A580 (délibération du 23.02.23) le propriétaire a proposé de céder à titre gratuit à la commune, les 2 parcelles citées ci-dessus pour une contenance respective de 14m² et 35 m². Le maire propose au conseil d'accepter cette cession, que la commune prenne en charge les frais d'acte et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires afin de concrétiser la transaction. Accepté à l'unanimité.

Vente des parcelles G120 et G122

Le maire expose qu'il a été sollicité par le propriétaire de la parcelle G127 dans le but de se porter acquéreur des parcelles G120 et G122 contiguës à sa propriété. Ces parcelles ont une contenance totale de 6280m². Après négociation amiable, la vente pourrait se faire au prix de 2000 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre les parcelles et à signer les actes nécessaires. Unanimité.

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 11 mai 2023 (suite)

Parcelle G361

Le maire explique au conseil municipal la nécessité d'acheter une partie (1000m²) de la parcelle G361 au prix de 10 000 euros afin d'y installer des équipements publics. Cette parcelle dont sa proximité avec le groupe scolaire en fait le lieu dédié pour la création d'une aire multi-activités pour les jeunes. Des négociations amiables sont actuellement en cours. Néanmoins, dans le cas où cette négociation n'aboutissait pas, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui accorder le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition. Mme DUBOIS demande de quels équipements il s'agit. Monsieur le maire lui rappelle qu'il s'agit du projet de City Stade. Accepté à l'unanimité.

Cotelub – Modification des statuts.

Le maire explique au conseil municipal que Cotelub ayant procédé à une modification de ses statuts avec l'intégration de compétences facultatives notamment : soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire, création, aménagement, entretien et exploitation de pépinière d'entreprises et création, gestion et soutien aux tiers lieux
Le maire demande de bien vouloir accepter cette modification. Accepté à l'unanimité.

Cotelub – Convention Territoriale Globale

Le maire explique à l'assemblée les objectifs, les champs d'action et les principes de financement pour les collectivités. La caisse d'Allocation Familiale demande aux communes de bien vouloir être signataires de cette convention qui est un service pour les familles.
Cela pourrait permettre de recevoir des aides financières de la CAF pour la mise en place de services aux familles. Accepté à l'unanimité.

SEDEL – Signature d'un avenant

Le maire rappelle que la commune est adhérente au SEDEL depuis sa création. Le renouvellement de l'adhésion a eu lieu l'année dernière pour une durée de 3 ans. Le parc du Luberon précise qu'afin d'atteindre un équilibre financier du service, il y a lieu de procéder à une modification tarifaire du service. La participation sera pour 2023 d'un montant de 2.5€ / habitant et par an, soit pour la commune de Grambois, une augmentation de 512 €/an. Les élus s'interrogent sur la pertinence ou non de renouveler l'adhésion au terme des 3 ans. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant.

Création d'un columbarium et fixation des tarifs

Le maire explique à l'assemblée la nécessité de faire poser un columbarium dans le jardin du souvenir. Après consultation de plusieurs entreprises, il expose que le choix s'est porté sur un columbarium 5 cases et la création d'un mur du souvenir. Il propose de fixer les tarifs suivants :

Concession trentenaire : 300 €

Case : 600 €

M. BONNET demande de masquer la vue sur le jardin du souvenir.

Le maire précise que l'entreprise mettra en place un banc pour le recueillement des familles
Accepté à l'unanimité.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 11 mai 2023 (suite)

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire expose au conseil municipal qu'il serait judicieux de procéder à une ouverture de ligne de trésorerie, outil financier, qui permettrait d'être réactif en cas de besoin de liquidité. Il propose un montant de 150 000 € pour une durée d'un an. Cette somme ne pourrait être utilisée qu'avec l'accord préalable du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 contre : Carle – 1 abstention : Dubois)

Virement de compte à compte

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer la comptabilité, il y a lieu de procéder :

Fonctionnement :

66111 : - 2000 €

6618 : + 2000 €

Investissement :

2157 : - 9000 €

1641 : + 9000 €

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 contre : Carle – 1 abstention : Dubois)

Recrutement d'un agent en contrat aidé

Le maire expose au conseil municipal que l'Etat a relancé les contrats aidés pour les collectivités.

Il propose de recruter un agent 30h par semaine pour une durée d'un an. Les missions sont : travaux de voirie, entretien des espaces verts.

Le maire indique que la commune pourrait être aidée à hauteur de 60% du salaire.

La majorité du conseil municipal accepte le recrutement selon les conditions énoncées.

Mme DUBOIS indique que M.CARLE se prononce contre, compte tenu de l'ajout à posteriori de ce point à l'ordre du jour.

Informations diverses

- Le maire informe le conseil municipal que la commune a été primée dans un concours d'architecture via Mme MERVEILLE et le groupe scolaire. Information reçue du CAUE de Vaucluse

- Le maire fait part à l'assemblée du départ d'Axel Mintuf, agent territorial. Choix personnel. Il indique qu'il procédera à un recrutement futur

- Permanence du Député le 15 mai à la mairie

- Accueil d'une agence immobilière dans les caves voutées. Inauguration le samedi 3 juin à 18h

- Fête votive de St Pancrace. Besoin de main d'œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Mme Dubois demande la parole et prend à partie Mme Spiandorello, secrétaire de Mairie, présente pour une affaire personnelle.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 21 septembre 2023

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Recrutement d'un agent en contrat aidé

Le maire expose au conseil municipal que l'Etat a relancé les contrats aidés pour les collectivités. Il propose de recruter un agent pour continuer l'action de la maison des Gramboisiens. Contrat aidé avec la Mission locale. Mme Dubois demande l'âge limite pour les contrats aidés, le Maire explique les critères d'éligibilité.

Pour ce contrat il s'agit de recruter un jeune de moins de 26 ans. Accepté à l'unanimité

Cotelub - Demande de subvention.

Un fonds de concours pour les collectivités a été créé en faveur des locaux commerciaux communaux. Dans le cadre des travaux de rénovation de la boulangerie, la commune souhaite déposer un dossier de demande d'aide pour un montant de 16 500 € correspondant à 50 % des travaux engagés. Les travaux consisteront notamment à la mise aux normes électriques, la réfection de la peinture et le changement des portes. Travaux entre octobre et janvier.

Unanimité

Conseil Départemental - Amendes de police

La commune souhaite déposer un dossier de demande de reversement des amendes de police pour un montant de 40 000.00 € auprès du département dans le cadre de travaux de voirie, de mise en sécurité des voies et d'aménagement urbain qu'il reste à engager notamment aux abords de l'école. Accepté à l'unanimité

SMDVF - Désignation d'un délégué suppléant

Il est nécessaire de désigner un suppléant en remplacement de Madame Dominique PALOMBO.

Le Maire propose de nommer : - GIARETTO Jean-Louis, Titulaire - BONNET François, Suppléant

Accepté à l'unanimité

Parc Naturel Régional du Luberon - Désignation d'un délégué suppléant

Il est nécessaire de désigner un suppléant en remplacement de Madame Dominique PALOMBO.

Le Maire propose de nommer : - FERETTI Alain, Titulaire - MAZEL Guillaume, Suppléant

Accepté à l'unanimité

Taxe annuelle sur les logements vacants et résidences secondaires

A compter du 1er janvier 2024, la commune entre dans le champs d'application de la TLV et peut instituer une majoration de taxe d'habitation sur logements vacants, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. L'augmentation du taux peut être compris entre 5 et 60 % sur la part revenant à la commune. Aux vues des augmentations de charges, le Maire propose de voter un taux médian afin de ne pas trop augmenter les taxes sur les résidences secondaires : majoration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 35 %. Accepté à l'unanimité

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 21 septembre 2023

(suite)

Côtélub – avenant convention Groupement de commande

Suite à la fin de contrat avec Lexagone (DPD), Côtélub propose aux communes intéressées d'ajouter par avenant à la convention groupement de commande déjà signée, un marché mutualisé de prestation de Délégué à la Protection des Données. Accepté à l'unanimité

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le Maire rappelle le principe du fonds de solidarité pour le logement. Pour l'année 2023 la participation de la commune est fixé à 592.10 €. Accepté à l'unanimité

Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)

Le Maire rappelle le principe du fonds d'aide aux jeunes.

Le montant de la participation pour la commune est fixé à 200 €. Accepté à l'unanimité

Encaissement de chèques

Chèque Groupama 2407.50 € – Remboursement du sinistre sur le poteau incendie – Route de
Beaumont

Chèque Groupama 386.63 € - Remboursement de solde créditeur (flotte véhicules).
Accepté à l'unanimité

Subvention école – classes transplantées

Année scolaire 2023/2024 :

Participation classe de neige : 3050 € - Participation projet cirque : 450 €

Le coût est partagé entre l'école, l'association des parents d'élèves, la mairie et les parents d'élèves. Accepté à l'unanimité

Subvention comité des fêtes

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes lui permettant de démarrer ses activités dans l'attente de la subvention 2024 suite au changement de bureau.

Le maire rappelle que le comité des fêtes n'a pas bénéficié de subvention en 2023.

La subvention 2024 sera revu en fonction des activités proposées.

Le maire propose une avance de 1500 euros, à verser dès à présent.

Accepté à la majorité (1 contre : CARLE Olivier – 12 POUR)

Informations diverses

Le maire explique que la commune a été félicitée pour l'accueil d'un camping-car sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.



HOMMAGE A BRUNO

Bruno AMAUDRIC du CHAFFAUT nous a quittés le 29 septembre dernier à l'âge de 93 ans, et nous tenons à lui rendre hommage. Bruno était un humaniste attentionné, toujours à l'écoute et disponible pour rendre service. Bruno participait activement à la vie locale et a été conseiller municipal durant 38 années (de 1971 à 2008).

La reconnaissance de ses nombreuses qualités a été honorée par la médaille régionale et départementale en 2001 et par la médaille d'Honneur de la commune en 2014.

Bruno a été le dernier agriculteur à proposer son aide lors d'évènements particuliers (neige, dégâts...). Nous garderons toujours de belles pensées pour lui qui repose en paix.



L'ARBRE ET LE FORGERON

Outre son travail de coutelier d'Art, son investissement aux journées de la Forge, Loïc est aussi écrivain. Son premier ouvrage est terminé et paraîtra au printemps 2024.

Cet ouvrage, « L'Arbre et le Forgeron », est un roman empreint de magie. Le conte se déroule dans le magnifique paysage de la Provence où réside un garçon nommé Brynn. Orphelin, il est élevé par son oncle, Gradfä, un maître-forgeron au cœur généreux.

Brynn, passionné par la taillanderie et la coutellerie, travaille aux côtés de Gradfä depuis ses 12 ans. Leur histoire est marquée par une complicité rare, soudée dans le feu des forges et la tendresse des gestes partagés.

Pour réserver votre exemplaire, direction :
La Coutellerie, 6, Place de l'Église, Grambois
Ou via le site internet :

<https://heritierloic.com/contes-et-legende-de-brynn/>

